

DANSE



REGLEMENT TERRITORIAL



Pour favoriser le meilleur déroulement, une bonne ambiance et l'équité lors des journées territoriales de danse UGSEL, *il est demandé que les consignes ci-dessous soient respectées par les organisatrices(teurs) et tout établissement participant.*

Pour les organisateurs de rencontres ou championnats, stages et formations :

Faire parvenir au secrétariat territorial (par courriel de préférence) la fiche d'inscription au moins **1 mois ½** avant la date de la rencontre accompagnée, si nécessaire, du plan de scène et de ses dimensions ou de tout autre document nécessaire à la bonne organisation de la manifestation.

A) ACCES AUX COMPETITIONS

+ Obligations :

- Tout enseignant ou élève choisissant de participer aux compétitions de danse organisées par l'UGSEL Bretagne s'engage à respecter le règlement et toutes les décisions prises par la Commission Sportive Régionale (CSR) de danse.
- Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de territoire.
- Toute personne qui encadre sur une compétition organisée par l'UGSEL doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée par son comité sur la demande du Chef d'Etablissement, à titre gratuit.
- Toute demande de licence après la date limite qualificative du territoire pour une participation au championnat national sera refusée.

+ Le jury et Jeunes Officiels territoriaux :

- ✓ Le jury sera composé de 5 personnes qui peuvent être choisies parmi les personnes suivantes :
 - Enseignants experts en arts vivants.
 - Enseignants d'EPS en activité, encadrant une AS danse, mais n'ayant pas de groupe en compétition.
 - Professeurs de danse diplômés et experts en danse.
 - Enseignants d'EPS retraités spécialistes danse.

Si l'organisateur ne trouve pas 5 jurés experts en danse et/ou arts vivants, le jury pourra être complété par un membre de l'UGSEL ou un prof d'EPS connaisseur.

- ✓ La formation Jeune Officiel en danse ayant débuté lors de la saison 2019-2020, un jury JO sera composé par les élèves ayant suivi la formation.
L'organisateur du championnat, appuyé par les enseignants référents organisant la formation, proposera un fonctionnement spécifique de ce jury JO. Les résultats du jugement JO déboucheront sur l'attribution de « coups de chapeaux » aux trois meilleures équipes de chaque catégorie, à la fin de chaque journée de compétition.
Quand la formation sera rodée et validée par les instances territoriales, une intégration de certains JO lycéens (1 ou 2) au jury officiel sera proposée.

Conditions d'accès et modalités de qualifications au championnat national :

- Chaque territoire fixe son championnat en fonction de la date limite de qualification territoriale fixée par les services nationaux.
- Le classement est établi par le jury constitué par l'organisateur du championnat territorial : la constitution du jury est communiquée sur le site de l'UGSEL Bretagne en amont de la tenue du championnat.
- Les résultats sont transmis à la CTN de danse qui se réunit en commission de qualification.
- Les premiers de chaque catégorie Benjamin et Minime et les deux premiers de la catégorie Cadet/Junior de chaque territoire sont qualifiés pour le championnat national.
- Des quotas supplémentaires pourront être attribués en fonction du nombre de participants dans les AS à l'année N-1 de chaque territoire.
- Le territoire ou le comité organisateur se verra attribuer une qualification supplémentaire par catégorie.
- En cas de désistement d'un groupe qualifié, un repêchage pourra être accordé par la CTN lors de la commission de qualification sur présentation d'une vidéo.

B) CHAMPIONNAT TERRITORIAL (thèmes imposés)

Règlement :

L'UGSEL organise tous les ans un championnat territorial collège et lycée pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories benjamines / benjamins, minimes filles / minimes garçons, cadettes, cadets / juniors filles et garçons, licenciés conformément aux règlements généraux.

• **En collège :**

- ❖ Catégorie Benjamines / Benjamins ouverte aux poussins et minimes des classes de 6^{-5^{ème}}.
- ❖ Catégorie Minimes filles et gars ouverte aux benjamines/benjamins et cadettes/cadets des classes de 4^{-3^{ème}}.
- ❖ Les **équipes de Benjamines/Benjamins et Minimes filles et gars** qui présentent une chorégraphie, comprendront au **minimum 8 danseurs** interprètes et au **maximum 20**.

Temps de chorégraphie pour les rencontres territoriales collège en sélection : **Entre 5'00 et 5'30**.

Temps de chorégraphie pour les rencontres territoriales collège hors sélection : Jusqu'à 5'00.

Le temps de chorégraphie pour les AS à « effectif important » est de 6'00.

NB : Le temps de chorégraphie pour le **championnat national doit être situé entre 5'00 et 8'00**.

Les groupes se présentant pour la sélection nationale doivent donc veiller à avoir un temps de chorégraphie minimum de 5'00.

• **En lycée :**

- ❖ Catégorie Cadet/Junior ouverte aux minimes en classe de 2⁻¹ - terminale. Le championnat lycée est réservé aux élèves des classes de lycée.
- ❖ Les équipes de Cadet/Junior qui présentent une chorégraphie, comprendront au **minimum 5 danseurs** interprètes et au **maximum 20**.

Temps de chorégraphie pour les rencontres territoriales groupe en sélection : **8'00 à 8'30** maximum ;

Temps de chorégraphie pour les rencontres territoriales groupe hors sélection : jusqu'à 5'00

NB : Le temps de chorégraphie pour le **championnat national doit être situé entre 8'00 et 10'00**.

Les groupes se présentant pour la sélection nationale doivent donc veiller à avoir un temps de chorégraphie minimum de 8'00.



Il n'y aura pas de dérogation possible.

Tableau récapitulatif des temps de chorégraphie selon les catégories et le type de manifestations :

Catégories	Règlement territorial	Règlement national	Notes
Collège non engagé en sélection	Jusqu'à 5'00	x	x
Collège engagé en sélection	Entre 5'00 et 5'30	5 à 8 mn	Pas de dérogation possible Veiller à ce que le temps de la chorégraphie proposée au championnat territorial soit de 5'00 au minimum, de 5'30 au maximum.
Collège AS à effectif important (> à 60)	6'00		
Lycée non engagé en sélection	Jusqu'à 5'00	x	x
Lycée engagé en sélection	Entre 8'00 et 8'30	8 à 10 mn	Pas de dérogation possible Si un lycée est sélectionné au National, le temps de la chorégraphie présenté au National devra être de 8 mn au minimum. Pour le régional veiller à ce que le temps de chorégraphie soit situé entre 8'00 et 8'30.

	Catégories	Règlement territorial	Règlement national	Notes
Effectifs	Collège Collège à effectif important	Si inférieur à 5 danseurs, demander à l'organisateur s'il a assez de place.	8 à 20 élèves	Pas de dérogation possible. Si le groupe est supérieur à 20 élèves, l'AS concourt de façon systématique « hors sélection ».
	Lycée	Si inférieur à 5 danseurs, demander à l'organisateur s'il a assez de place.	5 à 20 danseurs	Pas de dérogation possible.
Catégories	Collège Collège à effectif important	Benjamins Minimes	Benjamins Minimes (Poussins et minimes des classes de 6 ^{ème} 5 ^{ème} peuvent concourir en Benjamin, benjamins et cadets en classe de 4 ^{ème} 3 ^{ème} peuvent concourir en Minimes)	Inscription dans une catégorie : Ex : Pour un groupe de 20 élèves composé de 15 élèves de la catégorie benjamin et de 5 élèves de minimes, l'inscription se fera dans la catégorie supérieure cad en catégorie minime.
	Lycée	Cadets Juniors	Cadets Juniors (Catégorie ouverte aux minimes des classes de lycée)	Chaque catégorie peut également concourir dans la catégorie PS (1) (1)Catégorie à PS = à Projet Spécifique

Inscriptions au championnat territorial :

- **Les inscriptions au championnat doivent se faire avant la date butoir fixée au moins 4 semaines avant le championnat.**
- L'enseignant responsable du groupe précise si le déplacement se fait en regroupement avec un autre établissement.
- Il précise également son temps de transport à l'organisateur.
- En fonction de ces données, l'organisateur prépare l'ordre de passage des répétitions et le communique à l'UGSEL Bretagne pour publication sur le site.
- Attention, aucun changement ne sera réalisé les jours de rencontres.
- L'inscription se fait conjointement auprès de l'organisateur et de l'Ugsel Bretagne par courriel.
- **Les enseignants inscrivent également la composition de leur(s) groupe(s) sur Usport.**
- **Il est impératif de répondre à l'organisateur, que l'établissement participe ou pas.**
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription parvenue après la date butoir.
- **Pas de possibilité de se désister au dernier moment.**

Les enseignants précisent lors de l'inscription si le groupe participe :

- En compétition
- Hors compétition

Ce choix est définitif (donc irréversible) au moment de la clôture des inscriptions.

Les enseignants précisent lors de l'inscription si le groupe est :

- Un groupe d'AS
- Un groupe « à projet spécifique »

Note sur les groupes à « Projets Spécifiques » :

Les « groupes à projets spécifiques » (CHAD, classes APAC, ateliers artistiques, sections et options danse) avec un ou des intervenants extérieurs, précisent leurs caractéristiques lors de l'inscription.

Sur la fiche d'inscription, ils cocheront une case et renseigneront leur type de « projet spécifique ».

Cette précision lors de l'inscription les amènera à concourir dans la catégorie « groupe à projet spécifiques" (CHAD, classe à PAC, ateliers artistiques, sections et options danse...).

Lors des championnats territoriaux, un classement des « groupes à projets spécifiques » sera établi.

Mais, attention, à l'heure actuelle, au niveau national, il n'y a pas de catégorie pour les groupes à projets spécifiques.

En conséquence, la CSR entérine le fait que le classement pour le National s'établit donc en fonction du nombre de points obtenus dans le classement général de la rencontre territoriale dans sa catégorie.

Lors de la Commission Technique Nationale Danse, la ou les représentantes territoriales demanderont un ou des quotas supplémentaires pour qualifier le groupe à projet spécifique s'il n'est pas arrivé 1^{er} ou le groupe sans projet spécifique qui est arrivé 2^{ème} par catégorie.

Éléments techniques du championnat :

- Pour rythmer et varier le spectacle, 2 thèmes seront proposés chaque année.
- L'argument concis de la chorégraphie est préparé par le groupe. Le N° du groupe (pour les groupes qui concourent pour la sélection nationale) ou le nom de l'école (pour les groupes hors sélection), le titre ainsi que l'argument de la chorégraphie seront annoncés au début de la présentation. L'argument est à fournir à l'organisatrice(teur), avant la rencontre, pour permettre la préparation du dossier technique.
- Musique : Envoi de la musique par mail à l'organisateur et/ou au régisseur, 15 jours avant la rencontre. Prévoir un deuxième support (CD ou clé USB) pour le jour de la rencontre.
- Lumières : Prévoir un plan feux pour sa chorégraphie en fonction des effets recherchés et des placements des danseurs dans l'espace scénique. Il est toujours possible de revoir les réglages avec les techniciens le jour de la compétition.
- Tous les décors doivent être ignifugés ou transportables sur scène par un élève.
- Toutes les chorégraphies seront filmées par l'organisateur le jour du championnat afin que les films soient transmis si besoin à la commission de qualification nationale. Charge à l'organisateur de prévoir le matériel nécessaire et de transférer les films sur le disque dur fourni par l'UGSEL Bretagne. Celui-ci est transmis à l'organisateur suivant l'année N+1. L'organisateur prévoit également une personne qui filmera la compétition.

Constitution des groupes :

- Une chorégraphie pour un groupe d'élèves (chaque élève ne danse qu'une fois).
- Les solos sont interdits.
- Les groupes de moins de 5 danseurs seront soumis à concertation avec l'organisateur.
- Un établissement n'ayant qu'un professeur pour prendre en charge 3 catégories peut présenter 1 chorégraphie par catégorie

Respect des horaires de la journée :

- Chaque établissement doit être présent du début à la fin de la manifestation.
- Dans ce genre de manifestation, il est difficile de respecter scrupuleusement les horaires de fin de journée. Il paraît important de prévoir en conséquence.
- **En cas de retard d'un établissement, sa répétition peut être supprimée. De même, en cas d'inscription hors délai, la répétition n'est pas garantie.**
- Prévoir 30mn d'échange après la rencontre.
- S'organiser indépendamment des transports scolaires.

Respect de la différence :

Elle se situe à différents niveaux :

- Respect du travail : style, niveau technique...
- Acceptation des autres : âge, morphologie, handicap...

Respect des lieux et du bien d'autrui :

- Mise en place de commissions par l'organisateur (nettoyage, presse, portes, repas, placement élèves...).
- Attention aux vols et aux pertes d'objets.
- Il est demandé que **deux accompagnateurs** (minimum) accompagnent chaque établissement, dont l'enseignant encadrant l'AS.

Apprendre à faire des critiques positives, constructives :

- ❖ La CSR et les enseignants responsables des AS danse bretonnes sont unanimes sur le fait que les journées de championnat sont des journées "plaisir". L'idée de retour est conservée mais la forme est à revoir.
- ❖ Mise en place d'un « **retour artistique** » : prévoir 3 personnes capables de faire des retours aux groupes (élèves, professeurs, accompagnateurs...). Un temps d'échange sera organisé en fin de compétition dans la mesure du possible.
- ❖ En cas de rencontre nationale : prévoir 5 jurés. Ces personnes observeront les chorégraphies avec un livret d'évaluation préparé par l'organisateur, comprenant un volet « grille d'évaluation » et un volet « observation libre » comprenant les points positifs et points à travailler.
- ❖ Le même livret pourra être distribué à 2 personnes de l'organisation qui pourront faire la même observation.
Dans la mesure du possible, les professeurs pourront récupérer les feuilles de leur groupe après la journée.
- ❖ Un jury de Jeunes officiels formés au niveau territorial sera mis en place par l'organisateur secondé par les enseignants référents ayant organisé les journées de formation JO au cours de l'année.

C) JOURNEE DE STAGE POUR LES ELEVES

Participation des établissements :

- Cette journée concerne prioritairement les élèves qui suivent l'AS danse toute l'année mais peut être ouverte à d'autres licenciés UGSEL pratiquant la danse dans le cadre de l'EPS.
- Le nombre de participants est limité en fonction des lieux de stage.
- Chaque établissement présent doit s'engager à animer un cours, soit par un enseignant, soit par un élève.
- Chaque enseignant doit faire en sorte de pourvoir chaque atelier en élèves pour que les ateliers puissent se dérouler correctement.
- Un adulte responsable par atelier doit être présent lorsque celui-ci est animé par un élève.

Organisation de la journée :

- L'enseignant organisateur recrute des artistes intervenants dans le respect du budget alloué par l'UGSEL.
- L'organisateur organise les ateliers de danse en fonction de l'amplitude horaire fixée en amont. C'est également lui qui organise les rotations entre les différents ateliers. Si les élèves doivent se déplacer d'un lieu à l'autre, l'organisateur peut s'appuyer sur ses collègues pour organiser les rotations.
- Un lieu de pique-nique est mis à disposition des groupes dans le cas d'une organisation journalière.
- Dans la mesure du possible, un temps de restitution peut être proposé en fin de journée.
- L'organisateur délègue un enseignant pour rédiger un bilan qui sera transmis à l'UGSEL Bretagne.

D) JOURNEES DE FORMATION DE JEUNES OFFICIELS

Public :

1. Cette journée s'adresse prioritairement aux élèves des catégories cadets/ Juniors filles et garçons, inscrits à l'AS danse de leur établissement. Elle est également ouverte aux élèves de la catégorie Minimale des classes de 4^{ème} et 3^{ème}.
2. Les inscriptions se font auprès des enseignants responsables de l'AS danse de leur établissement. Le nombre de places en formation étant limité, l'enseignant jugera de la motivation de ses élèves avant d'entériner leur inscription en formation.

Organisation des journées JO danse :

- Accueil des élèves des différents établissements par l'organisateur.
- Une installation de type auditorium ou salle de spectacle avec vidéoprojecteur est conseillée.
- Journée séquencée en plusieurs temps :
 - o Partie théorique autour de la culture chorégraphique à partir d'extraits choisis par les organisateurs de la formation (étude d'œuvres et de chorégraphes de différentes époques et courants, lien avec les autres arts, thèmes et relectures d'œuvre, composantes du mouvement, procédés de composition et de création...)
 - o Partie pratique :
 - Evaluation avec la grille territoriale à partir du visionnage de chorégraphies proposées soit en championnat territorial, soit en championnat national.
 - Travail collectif sur le retour poétique à partir d'une des chorégraphies visionnées
 - o Bilan de journée

ugselbretagnedansugselbretagnedansugselbretagnedanse

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>